



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19 JUILLET 2023 A 19H30**

Etaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc donne pouvoir à BOYET Jérôme, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à GARCIA Nathalie, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, JULLIEN Valérie donne pouvoir à LARIVE Bruno, VEDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie.

Public : non

SECRETAIRE DE SEANCE :

Elodie QUEIREL est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 17 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h30).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du procès-verbal du 13 juin 2023 :

Madame la Maire informe que nous avons reçu une demande d'Henri GRUFFAT par mail le 19 juillet pour une contestation de certains points du dernier compte rendu.

Madame la Maire rappelle qu'il est stipulé dans le règlement que les courriers ou questions écrites doivent lui être parvenues 48h en avance, ce qui n'est pas le cas ici.

Madame la Maire propose de répondre aux questions d'Henri GRUFFAT, et de voter le PV du 13 juin 2023 au prochain conseil municipal.

Remarque de Jean-Yves GIRARD : il souhaiterait que la lettre soit lue et prise en compte aujourd'hui.

Réponse de Madame la Maire : conformément au règlement intérieur, la demande de M GRUFFAT sera intégrée dans le prochain PV qui sera modifié.

Le vote du procès-verbal du Conseil Municipal du 13/04/2023 est reporté au conseil municipal du 7 septembre 2023.

2) Décision modificative n°1

Cette modification annule et remplace celle prise lors du conseil municipal du 13 juin 2023. En effet, seul le montant de 7848 € correspondant à l'amortissement de l'enfouissement des réseaux électriques doit être transféré du chapitre 68 au chapitre 042.

La décision modificative n°1 a été votée à l'unanimité.

3) Décision modificative n°2

Il est proposé de basculer des crédits dédiés à l'aménagement de la plaine de jeux vers ceux dédiés à l'école pour permettre de financer le projet de végétalisation de la cour d'école.

Question de Jean-Yves GIRARD : à quoi correspond le transfert ?

Réponse de Madame la Maire : cela concerne une aire de jeux pour enfants.

Précision de Bruno LARIVE : Il faut donner la priorité à la végétalisation.

La décision modificative n°2 a été votée à l'unanimité.

4) Décision modificative n°3

En 2022 une ligne d'opération pour la cure avait été créditée et lors de la bascule de la M14 à la M57, une nouvelle ligne a été créée pour la cure en 2023. Il est donc proposé de rassembler les crédits sur une seule ligne d'opération en basculant la ligne cure 2022 sur la ligne cure 2023.

La décision modificative n°3 a été votée à l'unanimité.

5) Tarifs 2023 TLPE

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L. 2333-9 s'élèvent en 2023 à 16,70 € dans les communes et les EPCI de moins de 50 000 habitants.

Question de Jean-Yves GIRARD : quel était le tarif l'année dernière ?

Réponse de Doriane REVOLLON : 16.20 euros

Madame la Maire précise que notre Règlement Local de Publicité sert de base pour construire le Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Remarque de Jean-Yves Girard : il y a de moins en moins de publicité sur la commune

Réponse de Madame la Maire : oui mais il reste encore des publicités non réglementaires, nous allons suivre les demandes et passer à des injonctions.

Remarque de Nathalie GARCIA : à la sortie de la route de Genève, effet immédiat de l'injonction car les panneaux publicitaires sont en zone naturelle.

Les tarifs 2023 TLPE sont votés à l'unanimité.

6) Végétalisation de la cour de l'école primaire

Il est proposé d'aménager la cour pour créer de l'ombre avec une pergola, des arbres...

Madame la Maire montrer l'esquisse du plan qui n'est pas encore officiel. Marc DELACOURT a délégué la présentation à Jérôme BOYET.

Plusieurs phases de prévues :

- La 1^{ère} est pour cette année avec la plantation de 4 arbres et l'installation de pergolas
- La 2^{ème} phase comportera une extension de la cour, du préau et un passage entre la mairie et l'école, ouvert toute la journée.

Le budget prévu pour la 1^{ère} phase est de 75000€

Question de Krassi NEDIALKOVA : les parents pourront emprunter le passage ?

Réponse de Madame la Maire : oui mais il n'y aura pas d'obligation.

Question de Krassi NEDIALKOVA : Quelle sera la hauteur du portail ?

Réponse de Jérôme BOYET : il sera réglementaire donc le portail sera plus haut que l'actuel.

Question de Krassi NEDIALKOVA : quelle sera la largeur du passage entre la mairie et l'école ?

Réponse de Madame la Maire : entre 1.5m et 2m.

Question de Raymond PISTIL : quels types d'arbres seront plantés ?

Réponse de Madame la Maire : on ne connaît pas encore la variété mais ils feront 5 à 6 mètres de haut pour faire de l'ombre rapidement, avec une tête « parasol ». Parc et Sports nous a alerté sur les stocks de grands arbres qui se vident rapidement.

Question de Brigitte MENUT : est ce qu'il y aura des plantes qui courent sur la pergola ?

Réponse de Madame la Maire : oui et il y aura des bancs autour des arbres pour que les enfants puissent s'asseoir.

Question de Krassi NEDIALKOVA : Est-ce qu'il y a un projet pour la cour côté route de Genève ?

Réponse de Madame la Maire : non car la cour est trop petite et exposée au Nord. L'entreprise Parcs et Sports, à qui sera confié le projet, participera fin juillet pour une réunion sur la végétalisation pour affiner le projet. Les élus intéressés sont les bienvenus.

La végétalisation de la cour de l'école primaire est votée à l'unanimité.

7) Amélioration thermique et accessibilité PMR rdc mairie

Matthieu BRIERE présente le futur plan du rez-de -chaussée de la mairie. Il est prévu de mettre aux normes PMR le rez-de-chaussée de la mairie, réaliser des travaux de rénovation énergétique et réaménager les bureaux administratifs.

Remarque de Madame la Maire : Le bureau du Maire et du DGS sont déplacés au rez-de-chaussée. L'objectif est de faciliter la communication avec le service administratif et l'accueil du public.

Remarque de Jean-Yves GIRARD : Regret qu'il n'y ait pas de modification pour la salle du conseil qui est petite. Dans les anciens projets, il avait été évoqué de déplacer la salle du conseil dans le garage des pompiers.

Remarque de Madame la Maire : Ce sera étudié pour une 2^{ème} phase de travaux qui concernera aussi le 1^{er} étage et la salle des archives.

Remarque de Bruno LARIVE : on pourrait envisager une salle modulable pour disposer de plus de place pour les mariages et accueillir le public pour les conseils municipaux.

Question de Jean-Yves GIRARD : à quoi vont servir les bureaux du haut ?

Réponse de Julien FAVREAU : Des bureaux séparés pour M MAGAND (policier municipal) et Mme DELESTRE (directrice du centre de loisir) et des salles de réunions.

Question de Krassi NEDIALKOVA : peut-on faire les conseils municipaux en dehors de la mairie ?

Réponse de Madame la Maire : oui, sur dérogation préfectorale comme cela était fait pendant la période du COVID.

Question de Krassi NEDIALKOVA : la porte extérieure du bureau de la DGS sera-t-elle sécurisée par un rideau métallique ?

Réponse de Madame la Maire : ce sera une porte d'accès renforcée

Remarque de Madame la Maire : le coût total est de 167 883.17€, qui peut être financé par le département de l'Ain, l'Etat et le CCE. Le SIEA peut rembourser une partie des honoraires de l'étude. Le total des subventions est de 53 780€ soit 41.13% du coût total.

Question de Jean-Yves GIRARD : est-ce que cette somme était prévue au budget ?

Réponse de Véronique DUPLAN : oui, sans tenir compte des éventuelles subventions.

L'amélioration thermique et accessibilité PMR rdc mairie est votée à 20 pour et 3 absentions (Brigitte MENUT, Henri GRUFFAT et Jean-Yves GIRARD).

8) Questions diverses

- Madame la Maire informe de la signature d'une convention avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour des études d'aménagement de l'ancienne cure située place de l'église et de la batterie.
Une convention pourrait également être signée avec cette même agence d'une part et le CAUE d'autre part, pour une étude d'opportunité d'acquisition et d'aménagement de l'ancienne ferme Tissot, située route de Genève. Ce projet permettrait de préserver ce bâtiment emblématique situé au cœur de la commune et serait en phase avec les consignes environnementales de bâtir sur de l'existant. Il pourrait recevoir divers projets de logements et d'activités publiques ou privées
- Madame la Maire informe de l'avancée du projet d'ensemble immobilier au 73 route de Genève. Un promoteur est venu proposer un projet comprenant un bâtiment R+2, un bâtiment R+3, une zone verte végétalisée et pouvant abriter la bibliothèque, l'accueil périscolaire, une crèche et un commerce.
Julien FAVREAU précise que cela représente 28 logements dont 13 sociaux.
Ce projet est ouvert, on attend donc d'autres propositions.
- Madame la Maire communique une information CCMP : le réaménagement de Sermenaz a été soumis à la CCMP, qui accorde un fond de concours de 164 000€.
- Madame la Maire indique qu'une réunion a eu le lundi 17 juillet concernant le glissement de terrain, en présence des sinistrés, de leurs avocats et de la commune pour trouver un accord sur la phase 2 du confortement.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : les coussins berlinois ont été enlevés, montée neuve.
Réponse de Madame la Maire : la commission VRD a étudié la position des coussins et du passage piéton. Le coussin peut être une solution s'il est bien situé, mais dans le cas présent il était placé trop près du virage, et représentait un réel danger pour les cyclistes. Un accident a déjà été signalé par la gendarmerie. Le passage pour piétons qui a également été effacé. Il sera remplacé à un endroit plus éloigné du virage.
Raymond PISTIL précise que le virage très serré facilite le ralentissement des véhicules pour respecter la limitation à 30 km/h.

- Remarque de Gérard MARQUIS : il y a eu une augmentation du prix de l'eau de 8.92% sur les factures SUEZ reçues dernièrement.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : suite à la réunion publique sur l'élargissement du chemin de Sermenaz, une lettre a été déposée à Madame la Maire et nous espérons pouvoir en parler avec elle pour faire évoluer ensemble le projet.
Réponse de Mme le Maire : je répondrai favorablement à cette demande 1ere semaine d'août

Prochain Conseil municipal le 07/09/2023.
Séance levée à 21h22.

Fait à NEYRON le 25/07/2023

La secrétaire, Elodie QUEIREL



La Maire, Christine FRANÇOIS



